

CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 16 Décembre 2022

Conseillers en exercice : 13

Conseillers présents : 9

Date de Convocation : 12 décembre 2022

Absents excusés : C. Boussardon pouvoir à Claude Saillard, G. Creuzot pouvoir à F. Drogrey, C. Aubry pouvoir à C. pouillard, F. Marendaz

Secrétaire de séance : S. Mignot

Ordre du jour :

Le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 2 novembre 2022 qui est approuvé à l'unanimité.

1. **Délibération agents recenseurs**

Marie Claude CORREIA et Brigitte SAILLARD qui avaient réalisé le recensement 2017 avec bienveillance acceptent à nouveau d'effectuer cette mission en 2023 qui aura lieu du 19 janvier au 25 février 2023. Le conseil municipal fixe l'indemnité à 1000 € brut par agent recenseur.

Merci de leur réserver le meilleur accueil.

2. **Délibération demande subvention pour travaux rue des Nouvelles**

Le projet global de l'ensemble des travaux : enrobés et enfouissement télécom, électrique et éclairage public est évalué à 171 615.19 € TTC.

Ces travaux seront réalisés avec la commune d'Arbois, mitoyenne de la rue des nouvelles si celle-ci confirme sa participation étant donné qu'un accord oral pour la réfection de voirie a déjà été discuté et à priori accepté.

Le conseil municipal autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR. pour la partie des travaux de voirie qui s'élèvent à 43833.90 € HT.

3. **Délibération pour mandater les dépenses d'investissement 2022 sur 2023**

Afin de régler les dépenses de travaux d'investissement avant le vote du budget primitif, le conseil municipal autorise le maire à mandater ces factures d'investissement dans la limite des crédits ouverts au budget précédent.

Questions diverses

- En prévention d'éventuelles coupures d'électricité cet hiver nous conseillons à tous les habitants de prendre des précautions (bougies...). Les coupures auraient lieu entre 8h et 13h et 18h et 20h. Surveillez les informations éco watt par le biais des médias. Attention les personnes alimentées en eau potable par le surpresseur seraient coupées également.
- Une demande a été adressée au SIDEC pour le nettoyage des lampadaires rustiques prévus par convention une fois tous les quatre ans. Un devis a été demandé au SIDEC pour remplacer ces ampoules par des LED.
- SUEZ doit intervenir prochainement pour nettoyer et déboucher certaines canalisations. Pour rappel le contrat stipule 1200 mètres de canalisations par an.
- La cérémonie des vœux aura lieu le 6 janvier 2023 à 19h à la salle des fêtes.

Fin de séance